

Familles issues de l'immigration et lieux d'accueil de l'enfance en Wallonie

Altay MANÇO *

De plus en plus d'enfants fréquentent de plus en plus tôt des institutions.

Le cas de la Wallonie, partie fédérative francophone au sud de la Belgique, illustre particulièrement bien le processus général de scolarisation et de l'institutionnalisation des enfants lié à l'industrialisation et à la féminisation du marché du travail. Les directives européennes encouragent par ailleurs cette féminisation créant une pression supplémentaire dans le secteur de la petite enfance. La Wallonie n'est pas une région en pointe dans le taux d'activité des femmes qui y vivent une forte relégation par le chômage. Par ailleurs, un déficit important de place d'accueil pour jeunes enfants grève la participation des travailleuses au marché de l'emploi. Des différenciations importantes affectent toutefois ce processus. Des études indiquent en effet que la quantité et la qualité de l'utilisa-

tion des institutions varient avec les conceptions sociales et culturelles de l'enfance. De plus, les modes d'utilisation des institutions et la priorité accordée à l'une ou l'autre de leurs fonctions (prévention, garde, éducation, contrôle, ...) varient considérablement selon les groupes sociaux.

Les familles issues de l'immigration et notamment les familles de culture musulmane font certainement partie des groupes qui ont un recours limité aux institutions d'accueil et d'éducation extra-scolaire de l'enfance, notamment de par des habitudes culturelles privilégiant un mode de vie en familles élargies et le recours à la solidarité communautaire. Par ailleurs, il n'existe pas, en Wallonie, de statistiques exhaustives d'utilisation (ou de non-utilisation) des institutions, notamment par catégories sociales et nationales.

Dans ce bref article, on considérera tout lieu d'accueil et d'éducation extra-scolaire d'enfants de 0 à 12 ans touchant un public étranger ou d'origine étrangère. Cette définition exclut, bien entendu, le champ de la scolarité proprement dite, mais concerne toute activité d'accueil, d'éducation et de garde d'enfants, dans et autour de l'école, en dehors des heures d'enseignement. La spécificité péri- et extra-scolaire propose une grande richesse d'activités, par ailleurs en expansion, qui sont organisées et gérées de manière plus souple, comparées au cadre formel de l'enseignement scolaire. Une description institutionnelle de ces structures et de leur public est nécessaire pour apprécier les interactions de ces sites avec les enfants et les familles issus de l'immigration.

Crèches et gardiennes (enfants de 0 à 3 ans)

Hors dossier

Le rôle des crèches est en constante évolution : réservées à l'origine aux enfants de familles «nécessiteuses», axées sur la socialisation des enfants depuis 1970, elles sont investies d'une mission éducative depuis 1980. Cette nouvelle mission d'éducation nécessite une formation permanente du personnel : cette exigence est d'autant plus impérieuse que la crèche commence à accueillir des familles d'origines diverses. Il existe en Wallonie (1999) 138 crèches, 6 pré-gardiennats, 81 maisons communales d'accueil de l'enfance accueillant respectivement 4847, 119 et 972 enfants. Ces valeurs sont en très légère augmentation, par rapport aux chiffres de 1996.

Compte tenu des caractéristiques des familles immigrées (ouvrières, nombreuses et peu favorisées), on peut supposer qu'elles fréquentent peu les crèches et autres lieux d'accueil comme les gardiennats. D'après une enquête (1993) ayant porté sur 160 lieux d'accueil collectifs en Wallonie seulement moins de 3 % des parents n'ont pas la nationalité belge. Mais ce chiffre ne nous renseigne pas sur les familles de naturalisés, les familles mixtes, etc. comme elle ne nous renseigne pas sur la provenance exacte des parents étrangers. Sur l'ensemble de la Commu-

nauté française de Belgique (Bruxelles y compris), la même source montre que 11 % des 11122 enfants considérés dans l'étude n'ont pas la nationalité belge : parmi ces enfants, 43 % sont de l'U.E., 21 % sont originaires du Maghreb ou de la Turquie, 2 % sont issus d'un pays de l'Europe de l'Est, etc. Les enfants étrangers sont plus nombreux à Bruxelles qu'en Wallonie.

A partir de ces données, on peut estimer qu'au maximum 350 enfants d'une nationalité étrangère (hors Europe communautaire) fréquentent, en 1999, les lieux

d'accueil collectifs en Wallonie, dont environ 125 Turcs ou Maghrébins (soit, au maximum, 4 % de la population turco-maghrébine âgée de 0 à 3 ans de Wallonie). Les étrangers sont légèrement plus nombreux dans les structures publiques. Une très faible fréquentation de la population étrangère caractérise également le public des gardiennats encadrés.

Dans certains cas, les personnels de ces structures ou services sont des travailleurs d'origine étrangère. Il est permis de considérer que l'ensemble de ces indicateurs sont actuellement en hausse



Hors dossier

dans le sens d'une présence accrue de personnes issues de l'immigration tant dans les personnels que parmi les utilisateurs de ces services.

Milieus d'accueil alternatifs

Face à la pénurie de places dans les milieux d'accueil classiques et subventionnés et face à l'expression de nouveaux besoins en matière de garde et d'accueil (enfants de parents travaillant en intermittence, installation de familles en zones peu urbanisées, ...), la tendance est à la création ou au développement de solutions nouvelles dites «alternatives». La particularité de ces structures est qu'elles sont privées et non-subventionnées dans leur grande majorité. Ce qui explique leur grande instabilité d'offre, mais également leur prix limitant l'accès à de nombreuses familles populaires.

Il s'agit d'initiatives nouvelles dont les modes de recrutement sont largement liés à leur lieu d'implantation, à leur coût, aux activités et modalités de fonctionnement qu'elles offrent, et au fait qu'elles fassent ou non appel aux parents pour l'organisation de leurs activités. Ces facteurs déterminent l'accessibilité géographique, économique et culturelle des initiatives, ils déterminent donc le

type de populations intéressées par leur fonctionnement. On peut dès lors supposer que les enfants des familles étrangères soient peu présents dans ces structures. L'exception à cette hypothèse concerne, bien entendu, les expériences développées en faveur de tel ou tel groupe spécifique d'enfants ; citons, en exemple, les initiatives s'insérant dans les quartiers d'immigrés. Un autre exemple est la maison d'enfants du FOREM, organisme public d'aide à l'emploi. Cet accueil est destiné aux enfants des chercheurs d'emploi et offre 140 places réparties sur 4 sites. La fréquentation de ces services par des personnes d'origine extra-européenne est cependant réduite.

Ces dernières décennies, se sont également développées de nouvelles initiatives qui se présentent comme des offres éducatives et d'accueil momentané. Ces initiatives développées par des associations d'usagers, par des travailleurs sociaux, par des groupements de citoyens, etc. ne sont pas réglementées ; elles ne sont pas subsidiées et utilisent du personnel engagé dans le cadre de la mise au travail des chômeurs ou des bénévoles. Une surveillance de l'Etat est cependant effective pour certaines haltes-garderies. Elles mettent l'accent sur les aspects qualita-

tifs de l'accueil : lieu de rencontre pour les parents, lieu de socialisation pour les enfants, lieu de rencontre parents-enfants, etc. On ne dispose pas d'étude sur les «usagers» de ces organismes, mais on peut poser l'hypothèse qu'elles attirent plutôt une «clientèle» de parents de classe moyenne.

L'O.N.E. (l'Office public de la Naissance et de l'Enfance de la Communauté française de Belgique) signale la présence en Wallonie de 37 haltes-garderies et de maisons de vacances ou de loisirs accueillant de manière épisodique 436 enfants. Comme dans d'autres poches du secteur de la petite enfance, ici également le nombre de lieux et la capacité d'accueil est en lente résorption.

En outre, chaque année, près de 1000 camps, plaines et colonies de vacances offrent, en Communauté française la possibilité de détente à plus de 90.000 enfants. Ces actions ponctuelles sont organisées par des structures très diversifiées (mouvements de jeunesse, mutuelles, syndicats, communes, etc.). Cent quarante maisons d'enfants sous la tutelle des services de la protection et d'aide à la jeunesse offrent 1465 places en Wallonie pour des enfants en difficultés. Un accueil de crise est également proposé

Hors dossier

par les services de l'O.N.E. En Wallonie 3 pouponnières fonctionnent (dont 2 à Liège) aux côtés de centres d'accueil mères-enfants (8) et de maisons maternelles (13). La capacité d'accueil est de 102.350 journées/enfants (en Wallonie). Sur les 173 enfants ayant fréquenté les pouponnières de l'O.N.E., en 1998, 49 sont originaires d'un pays hors U.E., dont 14 Maghrébins ou Turcs.

Les consultations de l'O.N.E. comme lieux d'accueil

En plus de l'accueil de jour (crèches, etc.), l'accueil en internat, etc., l'Office de la Naissance et de l'Enfance est également chargé d'organiser sur l'ensemble du territoire de la Communauté française les consultations gratuites de nourrissons et consultations préventives prénatales. En Wallonie, cela représente plus de 450 lieux de consultation réguliers et plus de 500.000 consultations prestées. C'est en particulier à travers cette fonction massive que l'O.N.E. est en contact permanent avec les familles immigrées.

Il est toutefois malaisé de traiter des rapports vécus dans les consultations de l'O.N.E., car, là encore, des données extensives manquent. Par contre, des recherches-ac-

tions montrent que l'instauration des espaces de jeu dans les consultations, ainsi que l'emploi de traductrices-médatrices sociomédicales, contribuent à un meilleur accueil et à une plus grande efficacité sociale et médicale de ces centres.

L'accueil extra-scolaire et les mouvements de jeunes (enfants de 3 à 12 ans)

Il s'agit ici du temps d'accueil d'enfants de 3 ans à 12 ans, situé en matinée, en soirée, le mercredi après-midi, pendant les congés de fin de semaine, de détente et les vacances scolaires. Cet accueil peut se poser d'une part en termes de garde des enfants pour les parents qui travaillent et dont les horaires ne coïncident pas avec les horaires scolaires, et d'autre part en termes d'accueil socio-éducatif pour tous les enfants. Les équipements sportifs, les associations parascolaires offrant des activités, les écoles de devoirs, les maisons de quartiers et de jeunes, centres d'expression et de créativité, etc. constituent autant de lieux d'accueil extra-scolaires.

La vérification auprès des organismes compétents montre en effet que les mouvements de jeunes et les structures sportives ne détiennent

aucune donnée «à caractère social» sur les usagers. Les statistiques tenues à jour ne permettent pas de vérifier la participation de jeunes issus de migrants. Par contre, la localisation par communes de ces infrastructures fait remarquer leur concentration dans des localités dites «favorisées».

Par ailleurs le vademecum du programme d'impulsion des politiques d'intégration (FIPI) montre qu'en 1997, 22 des 98 initiatives soutenues en faveur de l'intégration des migrants concernaient spécifiquement des enfants de 3 à 12 ans. Il ressort de ces données qu'à peine une structure d'accueil extrascolaire wallonne sur dix s'adresse significativement aux populations issues de l'immigration. Toutefois, les écoles de devoirs semblent s'être focalisées spécifiquement sur un public d'origine étrangère (près de 1200 enfants en 33 sites). Remarquons que nombreuses expériences signalées se situent sur le territoire de la province de Liège. Cette observation en confirme d'autres : une vivacité toute particulière est perceptible dans cette province en matière d'actions socio-éducatives en faveur de l'enfance issue de l'immigration. On sait que les structures dont il est fait référence ici sont pour-

Hors dossier

tant nombreuses et diversifiées en Wallonie. Mais elles sont inégalement réparties. Ainsi, on compte 10 structures d'accueil extras-colaire d'enfants de 3 à 12 ans à Mons, 10 à La Louvière, 33 à Charleroi et 32 à Liège. Enfin, les Fédérations de scoutisme belge francophone ont réalisé entre 2002 et 2004 une recherche-action en collaboration avec l'IRFAM afin de déterminer les conditions d'accueil des enfants issus de l'immigration à leurs activités.

L'objectif de cette recherche-action fut d'étudier et d'analyser in situ les méthodes de création de nouvelles unités dans certains quartiers des grandes villes où vivent des populations issues de l'immigration ou de milieux sociaux défavorisés. Les scouts souhaitaient développer des nouvelles unités pour de nouveaux publics d'origines et de conditions diverses. Une méthodologie de création de ces groupes a été élaborée et fut testée sur le terrain. L'idée fut de créer des groupes autonomes au niveau de l'animation, dans une perspective de long terme. Pour atteindre cet objectif, une approche de type communautaire fut privilégiée : il s'agissait de travailler dans un quartier avec une communauté donnée, proposer une méthode éducative, en soutenir

l'application sur le terrain, entrer en partenariat ...

Au mois de mai 2003, la fédération a ainsi été contactée par deux associations regroupant des jeunes et des familles des communautés africaines de Bruxelles. Ces associations souhaitaient collaborer avec la fédération pour créer une nouvelle unité destinée aux enfants. Ces jeunes fréquentent en général très peu le mouvement scout. Si les interlocuteurs souhaitaient initialement que les scouts animent sans intervention de leur part, la Fédération scoutiste a proposé de créer un partenariat qui consiste à soutenir l'initiative locale en leur fournissant des « animateurs-relais » pour encadrer des animateurs issus de leur propre communauté. Ces « animateurs-relais » ont eu comme rôle d'être le garant de la méthode scout et de former les nouveaux responsables à l'animation auprès des enfants et jeunes. Toute l'unité fut construite sur le principe de la parité, y compris au sein de l'équipe d'unité et dans les dimensions symboliques (foulard, etc.). Pour cette initiative locale, une dizaine de jeunes issus de la communauté africaine subsaharienne de Bruxelles et environs ont rejoint des scouts confirmés pour découvrir le mouvement et en devenir animateur. Il s'agissait de susciter l'adhésion pour

qu'elle puisse prospérer et perdurer à travers le temps et les générations de jeunes.

D'autres initiatives ont rapidement suivi cette première à Mons, Liège et Charleroi, dès l'automne 2003, à l'instigation cette fois des scouts. Pour créer ces nouvelles unités auprès des familles de réfugiés, de jeunes issus de l'immigration ouvrière ou de familles défavorisées d'une cité sociale, l'équipe de la recherche-action a beaucoup réfléchi à une série de questions fondamentales qui traversent toutes les unités et pas seulement celles qui s'adressent aux jeunes, immigrés ou défavorisés : Comment recruter des nouveaux animateurs ? Comment accueillir des animateurs qui n'ont jamais fréquenté le mouvement scout ? Comment impliquer des adultes pour le soutien de l'unité ? Sur quelle base les enfants vont dans une unité et pas dans une autre ? Quelle image le scoutisme véhicule auprès des parents issus de l'immigration ? Comment adapter les aspects pratiques et philosophiques des animations à la diversité culturelle des publics : diversité des croyances, des régimes alimentaires, diversités vestimentaires, coûts des activités, horaires des activités, question des camps et de la mixité, le rapport aux loisirs, à l'éducation

Hors dossier

et au bénévolat, etc. ? Quelle base d'intérêts communs, quel contrat socio-éducatif prévoir pour un développement et la participation de tous ?

Les initiatives locales développées dans les villes wallonnes ont montré l'importance de mieux connaître les publics à travers les yeux des professionnels locaux : trouver un introducteur occupant une position nodale dans un réseau local a souvent été une clé de réussite dans les initiatives locales développées par les scouts. Les dimensions interculturelles de l'intervention ont souligné la nécessité d'opérer un travail d'analyse des règles implicites des groupes locaux existants, ainsi que du mouvement scout dans son ensemble, afin de tendre vers des identités synthétiques fédératrices. Techniquement, il s'agissait d'adopter des méthodologies d'animation souples lorsque les jeunes n'avaient pas l'habitude de fonctionner dans des mouvements structurés. Former des équipes d'animation soudées par des liens d'amitié a incontestablement été un moteur de réussite. Le temps fut aussi un facteur important nécessité par l'introduction des préoccupations des nouveaux adhérents, notamment en matière socio-économique. Dans chacune des localités de nouvelles unités et de

nouveaux animateurs ont été identifiés et formés. Plusieurs ont inscrit leur développement dans la durée. Mais, plus encore, l'ensemble de la famille scout a beaucoup appris sur le chemin du partage et de la fertilisation de leur méthode éducative avec des publics diversifiés.

Pour terminer ...

On mentionnera qu'un développement de ce secteur encore en friche en Wallonie peut être bénéfique tant en termes d'insertion socio-scolaire des enfants issus de l'immigration qu'en termes d'insertion socioprofessionnelle de travailleurs immigrés pouvant faire valoir une compétence particulière en accueil et éducation de jeunes enfants. Certaines expériences locales en ce domaine sont prometteuses et ne demandent qu'à être développées et disséminées ailleurs dans la région.

Les structures d'accueil extra-scolaire, représentent des infrastructures alternatives qui veulent lutter contre l'exclusion sociale et rendre possible l'accès au savoir par une plus grande proximité avec les besoins et les démarches des publics «différents». Elles proposent ainsi un type d'activités où les enfants sont en situation de réussite (par opposition à la situation

d'échec scolaire vécue par une majorité d'entre eux), des activités qui favorisent l'élargissement de leur horizon socioculturel et permettent de rompre avec l'isolement de la marginalisation par un impact au niveau des familles et de la communauté. La question qui se pose est dès lors celle des moyens d'action (ressources, personnel, espace, ...) dont disposent ces structures. La restriction des moyens financiers, au niveau des villes et de divers pouvoirs, pour l'organisation d'activités socio-éducatives, les modifications des politiques de mise au travail des chômeurs, l'absence de cadre légal pour une reconnaissance et une subsidiarité de ces structures amènent, dans ce secteur, une précarité de l'emploi et une difficulté à réaliser et à maintenir un travail de longue haleine. Par ailleurs, on conçoit aisément l'avantage à insérer dans ce secteur des professionnel(le)s formé(e)s issu(e)s de communautés immigrées. Dans ce domaine également plusieurs pistes d'expériences positives s'offrent aux acteurs volontaires.

■
** Directeur scientifique de l'Institut de Recherche, Formation et Accueil sur les Migrations (IRFAM), Belgique*